



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 4

Question écrite n° 12165

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que le dossier de la mise à 2 x 2 voies de la RN 4 à hauteur des communes de Richeval et de Saint-Georges, en Moselle, date de 1995. De ce fait, la déclaration d'utilité publique et les autres enquêtes ne correspondent plus aux données du moment, d'autant qu'un grand projet de centre de loisirs (Center Parcs) vient d'être lancé à proximité. Ainsi, on peut par exemple se demander s'il est judicieux de ne réaliser qu'un demi-échangeur à hauteur de Saint-Georges. Eu égard à l'ancienneté des études et des actes réglementaires susvisés, elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne conviendrait pas d'actualiser l'ensemble du projet technique.

Texte de la réponse

Depuis la déclaration d'utilité publique du projet, les études de la mise à 2 fois 2 voies de la route nationale 4 portant sur la section Gogney - Saint-Georges - Phalsbourg, notamment au droit des communes de Richeval et de Saint-Georges, ont été approfondies. Elles sont menées dans un objectif d'homogénéisation de l'itinéraire et prennent en compte la future implantation du centre de loisirs Center Parc. Ainsi, la problématique des accès routiers au projet Center Parc a été examinée en relation avec le conseil général de la Moselle qui a en charge l'aménagement de la route départementale 90 qui constitue l'accès principal à ce site. L'examen du trafic annoncé, en fonction de la fréquentation attendue, montre que les infrastructures existantes peuvent absorber cette augmentation dans leurs configurations actuelles. Les deux points d'échanges partiels situés sur la RN 4 au droit de la commune de Saint-Georges se complètent et permettent ainsi d'assurer l'ensemble des mouvements de desserte de ce secteur. En conséquence, la réalisation d'un échangeur complet à hauteur de Saint-Georges ne se justifie pas.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12165

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7630

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 859